RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ABM VOITURES

Société par actions simplifiée

au capital de 1 500 euros

Siège social : [redacted]

823 498 134 RCS Bobigny

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 26 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 26 octobre 2026, à 11h,

Les associés de la société ABM VOITURES (ci-après la « Société ») se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, sur convocation de la Présidente.

Sont présents :

- Madame Aleksandra MINEVSKI (née BOGDANOVIC), demeurant [redacted] propriétaire de 770 actions avant la cession objet des présentes ;

- Monsieur Milan MINEVSKI, demeurant [redacted] propriétaire de 730 actions avant la cession objet des présentes.

Les associés présents réunissent ainsi la totalité des 1 500 actions composant le capital social et disposent de l'intégralité des droits de vote. L'assemblée peut donc valablement délibérer.

Madame Aleksandra MINEVSKI, Présidente de la Société, préside la séance. Monsieur Milan MINEVSKI est désigné secrétaire de séance.

La Présidente rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

1. Prise d'acte de la cession de 470 actions par Madame Aleksandra MINEVSKI à Monsieur Milan MINEVSKI et constatation de la nouvelle répartition du capital ;
2. Prise d'acte de la démission de Madame Aleksandra MINEVSKI de ses fonctions de Présidente ;
3. Nomination de Monsieur Milan MINEVSKI en qualité de Président et fin de ses fonctions de Directeur général ;
4. Modification de la dénomination sociale et modification corrélative des statuts ;
5. Extension de l'objet social et modification corrélative des statuts ;
6. Mise à jour des statuts ;
7. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des associés : les statuts de la Société, l'acte de cession d'actions, le projet de statuts mis à jour et le projet des résolutions.

La Présidente déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, elle met aux voix les résolutions suivantes.

Première résolution Prise d'acte de la cession d'actions

L'assemblée prend acte que, aux termes d'un acte de cession d'actions sous seing privé, Madame Aleksandra MINEVSKI a cédé à Monsieur Milan MINEVSKI, qui l'a accepté, **470 actions** de la Société.

L'assemblée constate que la cession a été enregistrée au service des impôts des entreprises.

Après cette cession, le capital et les droits de vote de la Société sont répartis comme suit :

- Madame Aleksandra MINEVSKI : 300 actions ;
- Monsieur Milan MINEVSKI : 1 200 actions ;

soit un total de 1 500 actions, représentant l'intégralité du capital social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution : Démission de la Présidente

L'assemblée prend acte de la démission de Madame Aleksandra MINEVSKI de ses fonctions de Présidente de la Société, avec effet à compter de ce jour.

L'assemblée lui donne quitus de sa gestion jusqu'à ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution : Nomination d'un nouveau Président

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée nomme en qualité de nouveau Président de la Société :

Monsieur Milan MINEVSKI, né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] demeurant [redacted]

Monsieur Milan MINEVSKI, présent, déclare accepter ces fonctions.

L'assemblée prend acte de la cessation, à compter de ce jour, des fonctions de Directeur général de Monsieur Milan MINEVSKI, ces fonctions étant désormais exercées par lui en sa qualité de Président. Il n'est pas procédé à la nomination d'un nouveau Directeur général.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution : Modification de la dénomination sociale

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la Société, qui devient, à compter de ce jour :

BLACK CAR GROUPE

en remplacement de « ABM VOITURES ».

En conséquence, l'article 3 des statuts (« Dénomination sociale ») est modifié et rédigé comme suit :

> *« **Article 3 – Dénomination sociale** La Société a pour dénomination sociale : **BLACK CAR GROUPE**. »*

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution : Extension de l'objet social

L'assemblée décide d'ajouter à l'objet social les activités suivantes :

- le commerce de voitures et de véhicules automobiles légers, neufs et d'occasion, et notamment leur achat, leur vente, leur importation et leur exportation ;

- le commerce d'autres véhicules automobiles, neufs et d'occasion, et notamment des véhicules utilitaires, poids lourds, autocars et autobus, remorques et caravanes, et leur achat, leur vente, leur importation et leur exportation ;

- les opérations accessoires à ces activités de commerce, notamment la reprise, l'exposition et la mise en vente des véhicules.

En conséquence, l'article [numéro] des statuts (« Objet ») est modifié et rédigé comme suit :

> *« **Article 2 – Objet***
>
> *La société a pour objet tant en France qu'à l'étranger :*

- Transport public routier de personnes avec des véhicules n'excédant pas 9 places y compris le conducteur ;
- Exploitation de voiture de transport avec chauffeur ;
- La location de véhicules sans chauffeur ;
- L'achat et vente de biens et services liés au transport de personnes ;
- Tous autres modes de transport publics ou privés ;
- Le commerce de voitures et de véhicules automobiles légers, neufs et d'occasion, et notamment leur achat, leur vente, leur importation et leur exportation ;
- Le commerce d'autres véhicules automobiles, neufs et d'occasion, et notamment des véhicules utilitaires, poids lourds, autocars et autobus, remorques et caravanes, et leur achat, leur vente, leur importation et leur exportation ;
- Les opérations accessoires à ces activités de commerce, notamment la reprise, l'exposition et la mise en vente des véhicules.

> *L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la présidence, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes les entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe.*
>
> *Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, immobilières ou mobilières pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.*

> *La société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'elles soient, dès lors qu'ils peuvent concourir ou faciliter la réalisation des activités visées aux alinéas qui précèdent ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires. »*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution : Mise à jour des statuts

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée approuve les statuts mis à jour de la Société, dont un exemplaire est annexé au présent procès-verbal, et décide que les autres dispositions statutaires demeurent inchangées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution : Pouvoirs pour les formalités

L'assemblée donne tous pouvoirs au Président, ainsi qu'au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour accomplir toutes les formalités de dépôt, de publicité et de modification de l'immatriculation de la Société (notamment auprès du guichet unique des formalités d'entreprises, du greffe du tribunal de commerce de Bobigny et de l'INSEE), et pour demander la mise à jour des autorisations et inscriptions liées à l'activité de transport public routier de personnes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par les associés.

Fait à Saint-Ouen-sur-Seine, le 26 octobre 2026.

Madame Aleksandra MINEVSKI Associée, Présidente sortante	Monsieur Milan MINEVSKI Associé, nouveau Président
Aleksandra BOGDANOVIC	Milan MINEVSKI

CERTIFICATE *of* SIGNATURE

REF. NUMBER
EXRRS-VXKNK-GQFAC-BQJMD

DOCUMENT COMPLETED BY ALL PARTIES ON
28 OCT 2026 15:44:16 UTC

SIGNER	TIMESTAMP	SIGNATURE
MILAN MINEVSKI EMAIL MILAN75017@GMAIL.COM	SENT 28 OCT 2026 15:36:38 VIEWED 28 OCT 2026 15:36:55 SIGNED 28 OCT 2026 15:43:18	 IP ADDRESS 90.25.253.255 LOCATION PARIS, FRANCE
RECIPIENT VERIFICATION	EMAIL VERIFIED 28 OCT 2026 15:36:55	
ALEKSANDRA BOGDANOVIC EMAIL ALEKSANDRA.MINEVSKI@GMAIL.COM	SENT 28 OCT 2026 15:36:38 VIEWED 28 OCT 2026 15:43:55 SIGNED 28 OCT 2026 15:44:16	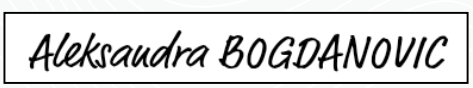 IP ADDRESS 90.25.253.255 LOCATION PARIS, FRANCE
RECIPIENT VERIFICATION	EMAIL VERIFIED 28 OCT 2026 15:43:55	